



Association Pour la Sauvegarde Des Animaux

Le Natus – route de Cazaux

33260 La TESTE DE BUCH

CHARTRE DES BENEVOLES APSDA

Horaires d'ouverture :

Le refuge est ouvert au public tous les jours de 10 h à 11 h30 et de 16 h à 17 h30, y compris les dimanches et les jours fériés.

Il est demandé aux bénévoles de respecter les horaires d'ouverture.

L'accès à la fourrière est strictement interdit, sauf autorisation d'un responsable.

Responsable :

Sur le site vous rencontrerez 3 employés qui sont sous l'autorité du président de l'association.

Ils sont là pour vous informer et échanger avec vous pour toutes questions concernant les chiens présents au refuge ou pour tout autre problème.

Inscription au bénévolat :

Conditions administratives nécessaires à l'inscription en tant que bénévole :

- Être âgé de 18 ans.
- Être adhérent au refuge.
- Remplir la fiche d'inscription et s'acquitter d'un montant de 25 euros par personne ou 35 euros pour un couple. (Adhésion annuelle et valable pour l'année civile).
- Avoir une assurance Responsabilité Civile (l'assurance du bénévole doit le couvrir en cas d'accident, le refuge se dégageant de toute responsabilité dans ce cas).

Le bénévole doit signer la charte qui l'engage et lui indique les règles à respecter. Un exemplaire de celle-ci lui est remis.

1 ou 2 jours de formation sont nécessaires pour devenir bénévole.

Le nombre de bénévoles est fixé à 4 maximum par session.

Nous nous réservons le droit d'augmenter le nombre de bénévoles en fonction du nombre de chiens.

Les inscriptions au planning se font uniquement par téléphone au 06.24.04.49.53

L'attitude à adopter :

- Posséder une forte motivation et aimer les animaux.
- Ne pas agir comme vous le souhaitez mais comme les animaux le nécessitent et comme le règlement et les responsables vous l'indiquent.
- Ne pas hésiter à demander conseil, à signaler les problèmes aux employés, Les employés notamment connaissent bien les chiens et sauront vous indiquer la meilleure manière de les aborder.
- Ne s'engager que selon ses capacités
- S'engager à n'exercer aucune violence contre les animaux.
Nos chiens ont été maltraités, abandonnés, ont perdu leurs maîtres.
Ils ont donc besoin de douceur, de reprendre confiance en l'homme.
- Employer un langage et un comportement adaptés à la vie en collectivité.

Deux rappels nous paraissent essentiels au préalable pour éviter tout souci ultérieur :

Les bénévoles ne doivent pas donner d'ordres aux employés du refuge ni exprimer devant eux ou une tierce personne une critique des consignes.

Tout problème doit être signalé à un responsable verbalement ou par écrit.

Tout animal est potentiellement dangereux, notamment compte tenu du fait que ceux accueillis au refuge ont souvent un passé douloureux.

En conséquence nous vous demandons de bien prendre conscience de ce point avant de vous engager dans notre association et d'être attentif aux signes que les animaux vous feront (grognements, regards...).

Le guide du bénévole :

« **BENEVOLES DEBUTANTS** » : Pour les premières sorties, vous devrez être accompagné par un bénévole confirmé dont vous écouterez les conseils.

A chaque arrivée, le bénévole doit impérativement signaler sa présence.

Le portail de l'entrée principale ainsi que le petit portillon au fond du refuge doivent être impérativement fermés après tout passage pour éviter les échappées.

Assurez-vous toujours qu'aucun chien n'est sur le point de sortir ou d'entrer avant d'en sortir ou d'en rentrer un.

En entrant dans le box du chien, parlez-lui pour le rassurer.

Sortez en priorité les chiens qui n'ont pas été sortis auparavant, en fonction de vos capacités physiques, même si vous avez des affinités avec certains.

Demandez avant de prendre un chien au personnel salarié qui est là pour vous renseigner. Il se peut parfois que l'on vous interdise de sortir certains chiens, pour diverses raisons.

Lorsque plusieurs chiens se trouvent dans un box, sortir impérativement tous les chiens de ce box ensemble.

Ne pas sortir les chiens dont les enclos portent la mention « NE PAS SORTIR » sauf sur autorisation des employés.

En cas de problème à la sortie du box, faire appel à un employé.

Après avoir pris une laisse, toujours vérifier l'état. Après avoir attaché le chien, vérifier le bon réglage du collier.

En fin de balade, nous vous remercions de remettre tous les accessoires (laises, peignes, etc.) à leur place.

Dans l'enclos : Veiller à refermer correctement la porte de l'enclos avant de lâcher le chien.

Gourmandises : Demander au personnel salarié s'il est possible d'en distribuer (pour ne pas contrevenir à des régimes...)

Règles communes d'éducation : Les chiens de l'APSDA peuvent être adoptés à n'importe quel moment, il faut donc être vigilant dans les habitudes que vous leur donnez durant le temps passé avec eux.

Toilettage : Il est possible de brosser nos pensionnaires pour leur apporter un peu de bien être. Assurez vous que ces derniers apprécient ces moments de détente auprès du personnel salarié ou des bénévoles confirmés.

Socialisation (pour redonner confiance) : Certains chiens traumatisés doivent retrouver confiance en l'homme avant de sortir sereinement.

Il faudra donc s'armer de patience et de douceur pour passer du temps dans leur cage, les familiariser à votre présence, au toucher...

Ne jamais contraindre un chien qui se montre peureux.

Auparavant, toujours demander l'autorisation à un personnel salarié.

Education :

Toute récompense d'action positive (caresse, flatterie, gourmandise...) l'encourage à se comporter correctement.

Lui dire « non » s'avère aussi nécessaire lorsqu'il ne se comporte pas bien ou se met en danger.

Nous vous encourageons à appliquer ces petites règles lors de toutes vos sorties.

Participant à la communication extérieure (site internet, Facebook, Flyers...) :

L'image de notre association est importante.

Elle doit refléter notre politique et nos choix.

Elle doit donc favoriser la venue dans nos murs de futurs adoptants, et servir au mieux la cause animale.

Si vous avez des idées dans ce domaine, faites-le nous savoir en envoyant un mail à :

apsda@live.fr

Bricoleur :

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles qui pourraient nous aider à l'entretien des grillages, cabanons, murets, etc....

Travail en équipe :

Le bénévole accepte de s'intégrer dans une équipe de travail composée du personnel salarié du refuge et d'autres bénévoles, afin d'apporter une aide efficace.

Il s'engage à respecter les décisions prises par les responsables du refuge. Ces personnes, étant en contact quotidien avec les animaux, ils agissent en permanence au mieux pour leur santé et leur confort.

Le bénévole s'engage également à respecter les décisions prises avec les bénévoles référents qui agissent en parfaite coordination avec les responsables salariés.

En balade :

Le bénévole respecte une distance de sécurité avec les autres chiens, sauf accord du personnel salarié.

JAMAIS il ne lâche le chien en dehors du refuge, ni hors du box, ni hors de l'enclos sauf accord du personnel.

Le bénévole s'engage à prendre un rythme adapté à chaque chien : lent pour les chiens âgés ou malades.

Pas de balade, sauf autorisation du personnel salarié en ce qui concerne les chiots.

Au retour, vérifier le matériel et signaler toute usure.

Participant aux collectes de fond :

Dans le but de collecter des fonds pour nos animaux et pour le refuge Certains de nos bénévoles participent à des vide-greniers, vendent des calendriers, ...

Un peu de renfort sera le bienvenu, car au sein d'une association, toutes les activités nécessitent d'être définies au préalable avec un responsable qui vous indiquera donc la démarche à suivre et le référent à consulter.

Tout investissement n'étant vraiment efficace que s'il est régulier, n'hésitez pas à revenir souvent.

Jardinage :

Les espaces verts entretenus évitent à nos animaux des parasites, et donnent un air plus chaleureux au refuge. Avis aux amateurs.

Confidentialité :

Il en va de la responsabilité du bénévole de préserver la confidentialité de toute information individuelle ou privilégiée dont il prendrait connaissance dans l'exercice de son activité, que cette information concerne un membre du personnel, un bénévole, un adoptant ou tout autre personne, ou plus généralement les affaires du refuge.

Tout manquement à la préservation de la confidentialité peut entraîner l'arrêt de la collaboration avec le refuge.

Relations avec le public :

N'oubliez pas que vous représentez le refuge : soyez toujours courtois et respectueux, si un problème ou un conflit se présente consultez le Président ou une personne référente sur la meilleure attitude à adopter pour le résoudre.

J'ai lu le document « Charte des bénévoles » de l'APSDA de la Teste de Buch et je m'engage à en respecter les règles.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature

Signature du responsable légal